

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-2290

présenté par
Mme Moutchou, Mme Carel, M. Fait, Mme Le Hénanff, Mme Decodts, M. Abad, M. Batut,
Mme Lingemann, M. Metzdorf, M. Daubié, M. Benoit, Mme Magnier, Mme Spillebout,
M. Ardouin, Mme Josso, M. Vuibert et M. Haury

ARTICLE 35
ÉTAT B

Mission « Enseignement scolaire »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	500 000	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	500 000
Enseignement technique agricole	0	0
TOTAUX	500 000	500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à instaurer un rendez-vous de pré-rentrée scolaire à l'école élémentaire en présence de l'enseignant, des élèves, d'un représentant de l'autorité parentale et d'un représentant des forces de l'ordre (police nationale, police municipale, gendarmerie ou réserviste des armées). Ce moment d'échange serait dédié au climat scolaire, à la prévention de la violence à l'école, à la connaissance du règlement intérieur de l'établissement et au rappel des droits et devoirs de chacun.

Pour cela, il est proposé d'enlever des crédits à l'action 2 « évaluation et contrôle » du programme 214 « soutien de la politique de l'éducation nationale » pour les affecter à l'action 1 « vie scolaire et éducation à la responsabilité » du programme 230 « Vie de l'élève », à hauteur de 500 000 euros.